

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
 adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
 numéro (Numéro du contrat)

H Performance 51 Code FR001400HVI3

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de BNP PARIBAS ISSUANCE B.V et de BNP PARIBAS S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Performance 51
Emetteur	BNP PARIBAS ISSUANCE B.V
Garant de la formule	BNP PARIBAS S.A
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR001400HVI3
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas), ce qui peut être source de conflits d'intérêts.
Montant Nominal de l'émission	30.000.000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice de référence »)	<p>L'Indice de référence S&P Euro 50 Equal Weight synthetic 5 % Price (code Bloomberg : SPEU50ES) repose sur une stratégie d'équipondération qui est bien adaptée aux produits structurés. Contrairement aux indices standards dividendes nets non réinvestis, dont les composants sont pondérés principalement sur la base de leur capitalisation boursière, l'Indice de référence S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'Indice de référence à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.</p> <p>L'Indice de référence est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice de référence peut être inférieur ou supérieur au prélèvement forfaitaire de 5 % par an.</p>
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 20/06/2023 au 31/08/2023
Date d'émission	20 Juin 2023
Date de constatation initiale	1 ^{er} Septembre 2023
Dates de constatation annuelle	2 septembre 2024; 1er septembre 2025; 1er septembre 2026; 1er septembre 2027; 1er septembre 2028; 3 septembre 2029; 2 septembre 2030; 1er septembre 2031; 1er septembre 2032; 1er septembre 2033; 1er septembre 2034

Dates de remboursement automatique anticipé	Le 5ème jour ouvré suivant la date de constatation annuelle correspondante.
Date de constatation finale	3 Septembre 2035
Date d'échéance	10 Septembre 2035
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	12 ans (hors cas de remboursement anticipé).
Documentation Juridique	<p>La documentation juridique des titres de créance est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 31 mai 2023 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 23-195, et de ses Suppléments disponibles sur https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx. - Des Conditions Définitives de l'émission ("Final Terms") datées du 20 juin 2023 contenant notamment le Résumé Spécifique lié à l'Émission ("Issue-Specific Summary") disponibles sur https://eqdpo.bnpparibas.com/FR001400HVI3. <p>Les souscripteurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse : http://kid.bnpparibas.com/FR001400HVI3-FR.pdf.</p>

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat ou sur un fonds à vocation sécuritaire du contrat, éligible au moment du versement.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 51 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement anticipé) soit une Date d'échéance fixée au 10 Septembre 2035.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, soit 1er Septembre 2023, on observe le niveau de clôture de l'Indice de référence et on le retient comme niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ANNUEL (ANNEES 1 A 11)

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice de référence est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, correspondante :

$$\begin{aligned}
 & \text{Capital investi}^{(2)} \\
 & + \\
 & \text{27\% de gain}^{(2)} \\
 & + \\
 & \text{3\%}^{(2)} \text{ par année écoulée depuis la date de constatation initiale} \\
 & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 29,81\%}^{(2)} \text{)}
 \end{aligned}$$

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation, sinon le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (ANNEE 12)

A la date de constatation finale, le 3 Septembre 2035, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 51 est retenu suivant 3 scénarios. Lors du remboursement final, le 10 Septembre 2035, le souscripteur reçoit :

Scénario très défavorable : Baisse de plus de 30 % de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

Le capital investi⁽¹⁾ x Valeur finale de l'Indice de référence
PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice de référence (minimum de 30 %) ⁽¹⁾

H Performance 51 se comporte comme un placement actions classique.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

Scénario défavorable : Baisse de moins de 30 % (compris) ou hausse de moins de 10 % (non compris) de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

Le capital investi⁽¹⁾
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 0,00%⁽²⁾)

Dans ce scénario, l'investisseur subit un blocage du capital pendant 12 ans, sans aucune rémunération.

Scénario favorable : Hausse de 10 % (compris) ou plus de l'Indice de référence par rapport à son niveau initial :

Le capital investi⁽¹⁾
+
27% de gain⁽²⁾
+
36% de gain⁽²⁾
(soit 3%⁽¹⁾ par année écoulée)
(Soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 4,15%⁽²⁾)

(1) Pour le détail des dates, se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1.

(2) Hors frais liés au cadre d'investissement et avant prélèvements sociaux et fiscalité, sous réserve de l'absence de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, ainsi que de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et de la conservation du titre de créance jusqu'à la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique, selon le cas.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

Risque de perte de capital : Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et/ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/ du Garant : Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant de la formule, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risques liés à la réalisation d'évènements exceptionnels affectant les sous-jacents : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit peut prévoir des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

La commission ponctuelle, notamment de distribution, pourra atteindre un montant maximum annuel de 0,65 % du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres.

Le paiement de l'intégralité de la commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.

De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son désinvestissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 51 - Code ISIN FR001400HVI3, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée de vie maximale de H Performance 51 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation annuelle dès l'issue de la première année, dès lors que le niveau de l'Indice de référence S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
H Performance 51 présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'Indice de référence S&P Euro 50 Equal Weight Synthetic 5 % Price est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice de référence. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice de référence en sera pénalisée par rapport au même indice standard dividendes nets non réinvestis.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).